

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 11 FEVRIER 2021 A 20 HEURES**

**Président de la séance** : M. Frédéric LAFITTE, Maire en exercice.

**Présents** : LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, LABIDALLE Martine, CASTAGNET Céline, DUVIGNAU Thierry, LACOUTURE Jean-Luc, DAGUERRE Chantal, DUVIGNAU Carole, CUZACQ Karine, BUSTON Serge, BACHÉ Magali, DAVERAT Xavier, JUZAN Marc.

**Absent** : SOURROUILLE Christophe

**Excusé** : Stéphane BUICHE

**Secrétaire de séance** : LABIDALLE Martine

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de traiter deux sujets qui ne sont pas indiqués sur la convocation à savoir : l'autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement dépenses avant vote BP 2021 et l'autorisation de saisine du SIMAL pour réalisation d'une étude hydraulique. Le Conseil Municipal donne son accord.

**Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement dépenses avant vote BP 2021**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 -art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à **565 554,34 €** non compris le chapitre 16. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **141 388,59 €** (< 25% x 565 554,34 €.)

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal principal, avant le vote du budget primitif 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### **Autorisation de saisine du SIMAL pour réalisation d'une étude hydraulique :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux inondations qui ont eu lieu sur la Commune en décembre dernier au quartier Lagastet et à la récurrence de celles-ci, il a organisée une réunion de concertation avec des représentants de la Communauté de Communes Chalosse Tursan, de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer, du SIMAL et de membres du Conseil Municipal.

La réunion qui s'est tenue le mercredi 10 février 2021 en Mairie d'Aurice avait pour objet :

- Faire un état des lieux des inondations sur le quartier de Lagastet
- Définir l'opportunité de mener une étude hydraulique
- Identifier un partenariat administratif et technique

A la suite d'un état des lieux suivi d'un échange et observations diverses, le SIMAL propose de porter l'étude hydraulique en assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune.

La commune doit établir une saisine auprès du SIMAL en ce sens.

Monsieur le Maire demande par conséquent au Conseil Municipal de l'autoriser à saisir le SIMAL afin qu'il porte l'étude hydraulique en assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune.

### **Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,**

- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le SIMAL afin de propose de porter l'étude hydraulique en assistance à maitrise d'ouvrage de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de l'étude hydraulique,
- dit que le montant de l'étude sera inscrite au budget primitif 2021.

### **1. Intervention du SYDEC dans le cadre des économies d'énergie**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le SYDEC propose un accompagnement aux communes dans le cadre du dispositif réglementaire Eco énergie tertiaire.

Il donne la parole à M. Gaëtan PERROT MINNOT, technicien du SYDEC, afin d'expliquer le dispositif au Conseil Municipal.

M. PERROT MINNOT présente le dispositif et explique que la convention propose plusieurs prestations pour répondre à la réglementation à savoir :

1. Détection des sites soumis et choix de l'année de référence
2. Suivi énergétique annuel et renseignement sur la plateforme OPERAT
3. Audit énergétique « Décret tertiaire »
4. Dossier de modulation
5. Accompagnement annuel complet de mise en conformité

Il ajoute que l'exigence de détection des sites soumis et du choix de l'année de référence étant fixée au 30 septembre 2021, les services du SYDEC se concentreront dans un premier temps sur cette première prestation.

Il conseille dans un premier temps de missionner l'économe de flux, l'idée étant de réaliser des économies rapidement en donnant également des conseils aux utilisateurs réguliers (agents).

M. PERROT-MINNOT présente également les avantages du chauffage bois.

Madame Corinne GARDESSE indique que l'idée est d'améliorer les équipements existants.

Madame Carole DUVIGNAU s'assure d'avoir bien compris le financement.

S'il est intéressé, le Conseil Municipal devra choisir les prestations qui l'intéressent dans la convention proposée par le SYDEC.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après concertation, cette question sera tranchée lors d'une prochaine séance.

## **2. Adhésion à PanneauPocket**

Madame Martine LABIDALLE présente à l'assemblée l'application PanneauPocket qui permet de communiquer à la population des messages d'information publics et des alertes publiques. Ces messages sont affichés en temps réel ou programmés sur les applications mobiles.

Elle ajoute que l'application est totalement gratuite pour les administrés.

Le coût pour la Commune est de 150,00 € HT soit 180,00 € TTC par abonnement annuel comprenant :

- un nombre illimité de publication de panneaux,
- une formation téléphonique des collaborateurs,
- une assistance téléphonique 7j/7,
- un envoi gratuit de documents de communication pour les habitants de la Commune (pack de communication offert)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- d'adhérer à la plateforme PaneauPocket,
- charge M. le Maire de signer le devis et les conditions générales d'utilisation,
- dit que le montant de l'abonnement annuel sera inscrit au budget 2021.

## **3. Eclairage public du terrain de pétanque et du lotissement Castets**

Monsieur le Maire explique que le terrain de pétanque est coupé en deux en raison des travaux d'extension de la salle polyvalente. Afin de réalimenter le terrain de pétanque, il faut partir de l'armoire principale.

Monsieur le Maire explique que la Commune devrait recevoir un devis du SYDEC avec commande au premier poteau et interrupteur on/off.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'éclairage public du lotissement Castets, situé route de Saint Sever, à environ 2kms du centre bourg, fonctionne toute la nuit alors que dans les autres lotissements du village, l'éclairage s'éteint de 23 heures à environ 6 heures du matin.

Dans un souci économique, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de demander au SYDEC, gestionnaire de cet équipement de procéder à une modulation identique à celle des autres lotissements.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- de demander au SYDEC la modulation de l'éclairage public du lotissement Castets à l'identique des autres lotissements du village (avec extinction de 23 heures à 6 heures du matin).
- dit qu'il conviendra d'informer les habitants du quartier de ce changement.

#### **4. Restitution comptages routiers de la RD 365**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des comptages routiers ont été réalisés en agglomération sur la RD 365 entre le 26 janvier et le 1<sup>er</sup> février 2021.

Il en ressort les éléments suivants :

La V85 est à 54 km/h en sens cumulés, ce qui est un dépassement très faible (+4) au vu de la limitation de vitesse en vigueur en agglomération (50 km/h) et de la configuration des lieux. Cette vitesse est inférieure dans le sens entrant (51 km/h) par rapport au sens sortant (56 km/h).

La vitesse moyenne de 37 km/h vient confirmer les vitesses contenues.

Au vu des chiffres, on peut donc considérer qu'il n'y a pas de problème de vitesse. Cela peut s'expliquer si l'on considère le caractère urbain marqué (on entre dans le bourg) et la largeur limitée de cette RD sur cette section.

Le nombre d'excès de vitesse TV (tous véhicules) en sens cumulés par rapport au débit total TV en sens cumulés. Cela donne un ratio de 1084/5857, soit 18,5 % d'excès de vitesses, ce qui est un ratio plutôt très limité au vu de nos comptages habituels. Ce très faible ratio confirme le constat au-dessus. Peu d'excès de vitesses et ceux qui le sont ne dépassent pas de beaucoup la limitation en vigueur.

Le trafic moyen journalier (sur cette période) tous sens et types de trafics confondus sur cette RD est de 837 veh/j (dont 1,08% de PL ce qui est assez faible).

Conclusion :

Au vu des vitesses mesurées, il n'y a pas de nécessité d'aménagement de sécurité particulier. Le caractère urbain du village est affirmé par la proximité et la densité des habitations, mais également la largeur de la chaussée, les trottoirs et le mobilier urbain.

#### **5. Délégation de signature lors de ventes communales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il se rend régulièrement chez le notaire pour la signature de compromis de vente et/ou d'actes authentiques notamment en raison de la vente des terrains du lotissement communal de Ces.

Afin d'alléger la procédure, Monsieur le Maire propose de donner délégation de signature à ses trois adjoints qui pourraient ainsi signer à sa place au nom de la Commune.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- Autorise les trois adjoints au Maire à savoir : Mme Corinne GARDESSE en sa qualité de 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Christophe SOURROUILLE en sa qualité de 2<sup>ème</sup> adjoint, et Mme Martine LABIDALLE en sa qualité de 3<sup>ème</sup> adjointe à procéder à la signature des compromis de vente et actes authentiques en l'absence ou empêchement de M. le Maire.

#### **6. Restitution des travaux de la commission RH**

Madame Martine LABIDALLE explique que la commission ressources humaines s'est réunie le 15 décembre afin de travailler sur le RIFSEEP, les autorisations spéciales d'absences et la prise en charge des frais de déplacements des agents.

Elle donne la définition du RIFSEEP, régime indemnitaire qui se compose de l'IFSE et du CIA (complément indemnitaire annuel).

Elle explique qu'il y a deux catégories d'agents sur la Commune à savoir des agents de catégorie C (exécution) et des agents de catégorie B (encadrement). Ce classement permet de déterminer des critères et des objectifs.

Elle présente ensuite le tableau de l'IFSE qui détaille les groupes de fonctions. Cet outil peut être transposé sur la commune.

La commission suggère au Conseil Municipal d'augmenter l'IFSE en fonction des catégories d'agents.

Monsieur Marc JUZAN demande si le régime indemnitaire proposé pour les agents de la Commune est transposable aux agents du SIVU. M. le Maire répond que ce travail a été fait en SIVU.

Madame Martine LABIDALLE explique que le complémentaire indemnitaire annuel pourrait être versé une fois par an. Il est individuel et facultatif.

La commission propose l'uniformité de la somme versée à 350,00 € maximum par an et par agent.

Madame LABIDALLE explique que le principe peut être instauré et que le Conseil Municipal peut choisir de se prononcer sur le versement aux agents au cas par cas par la suite

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de soumettre cette proposition à l'approbation du Comité Technique du Centre de Gestion.

Madame Martine LABIDALLE évoque ensuite le remboursement des frais de déplacement des agents lorsqu'ils doivent notamment effectuer une formation à l'extérieur ou autre déplacement pour lequel ils doivent utiliser leur véhicule personnel. Jusqu'à présent les agents n'étaient pas défrayés.

La commission propose d'utiliser le barème de la fonction publique d'Etat dont elle donne le détail au Conseil Municipal. Les textes prévoient également le remboursement des frais de repas et d'hébergement le cas échéant.

Après concertation, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Enfin, la commission ressources humaines a également travaillé sur les autorisations spéciales d'absences qui permettent aux agents de pour des raisons familiales (mariages, décès...). Durant ce laps de temps l'absence autorisée est comptée comme du temps de travail effectif.

Dans ce domaine, la commission propose d'utiliser le tableau des autorisations d'absence proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Landes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **7. Travaux d'extension de la salle des sports**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux de la salle des sports.

Il explique que les travaux de génie civil sont terminés et que la charpente est posée. Les travaux de réseaux sont en cours et la dalle est en attente d'être coulée.

Monsieur le Maire explique qu'un certain nombre d'adaptation du projet étaient nécessaires.

Thierry DUVIGNAU ne comprend pas pourquoi le projet a été modifié ni que le permis modificatif puisse être déposé sans l'accord préalable du Conseil Municipal.

De plus, il trouve également anormal que des anciens conseillers soient mis en cause alors qu'ils ne sont plus présents.

M. le Maire répond que le permis de construire modificatif sera déposé à la fin des travaux et il ajoute que s'il existe des plus-values, elles ne sont pas connues à ce jour. Toute modification du marché fera l'objet d'avenants. Ces derniers feront l'objet de délibérations.

Concernant la mise en cause d'anciens conseillers, il explique à l'assemblée que ce projet été mené avec une forte implication personnelle de son prédécesseur. Des désaccords de fond et de forme existaient

entre lui et l'ancien maire, notamment sur certaines fonctionnalités du projet. Toutefois, par souci d'apaisement, ces désaccords n'ont jamais été portés à la connaissance du conseil.

Il précise également que la responsabilité d'un projet incombe toujours à l'équipe qui le livre. C'est en ce sens que les modifications ont été proposées.

M. Thierry DUVIGNAU trouve dommage que le Conseil Municipal n'ait pas été informé en amont de ce désaccord.

## **8. Affaires scolaires**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau protocole sanitaire pour le fonctionnement des établissements scolaires est sorti début février 2021. Il prévoit une plus grande distanciation entre les groupes classes et une désinfection plus importante.

Ce protocole modifie également la gestion des cas-contacts et cas avérés.

Monsieur le Maire explique qu'en date du 26 janvier 2021, le Conseil d'Administration du SIVU a entériné le retour à la semaine à quatre jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

La Région Nouvelle-Aquitaine en charge du transport scolaire n'a émis aucune réserve.

Le retour à la semaine à quatre jours devrait être validé par l'Education Nationale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par conséquent l'emploi du temps de trois agents qui travaillent à l'école devra être revu car ces agents ne travailleront plus le mercredi matin.

Une concertation sur ce point sera menée en Conseil Municipal.

## **9. Projet de logements communaux : restitution de diverses visites**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Corinne GARDESSE, adjointe au Maire en charge de ce dossier.

Mme GARDESSE explique qu'elle a rencontré la directrice de Soliha et la responsable de conduite de projets sur le territoire.

Soliha est une association qui favorise la réhabilitation de logements.

Soliha aide les collectivités sur des projets de rénovation de bâtiments mais également les particuliers en difficultés et les personnes âgées qui les sollicitent.

L'association peut aider la collectivité de la réalisation de sondages jusqu'à la gestion des loyers. Les aides se font au choix de la collectivité.

Mme GARDESSE évoque ensuite les visites de logements qui ont eu lieu à Saint-Agnet et à Haut-Mauco. A Saint-Agnet, la collectivité a préféré gérer seule la construction de logements communaux.

Sur la Commune de Haut-Mauco, on trouve de nombreux logements communaux avec de la rénovation et de la construction.

Mme GARDESSE propose de réunir à nouveau la commission afin de poursuivre la réflexion sur le projet. Une réunion aura lieu le mercredi 17 février 2021 à 20h.

M. le Maire explique que selon lui il faut orienter la réflexion sur la notion d'accompagnement et sur les contraintes qui peuvent en découler.

## **10. Déploiement de la fibre : avancement du dossier**

M. le Maire explique que le déploiement de la fibre a débuté au moins pour sa partie administrative.

Un sous répartiteur optique sera installé sur le mur de la Mairie.

Monsieur le Maire ajoute que le déploiement de la fibre a commencé sur le territoire. C'est un opérateur privé Pixel/Altitude Infra qui va porter le déploiement avec le SYDEC.

Les poteaux vont être installés dans le courant du mois de février et la fibre devrait arriver rapidement après.

Avant l'installation des poteaux, il faut élaguer mais la liste des propriétaires concernés n'ayant pas été communiquée à la Commune, la société se chargera elle-même de l'élagage.

Au sujet du pylône de téléphonie mobile, Monsieur Gustave relancé par le bureau municipal, a indiqué que des opérateurs devraient se manifester fin février. Ils devraient tenir une permanence en Mairie à l'attention des administrés.

Des travaux d'enfouissement électriques route de Notre Dame des Pins ont fait apparaître un problème de busage. Monsieur le Maire a contacté la Communauté de Communes pour qu'elle se charge de ce dossier.

## **11. Questions diverses**

Monsieur Serge BUSTON qui assiste régulièrement aux réunions de chantier des travaux d'extension de la salle polyvalente informe l'assemblée qu'il convient de choisir la couleur de l'enduit.

Monsieur Marc JUZAN informe l'assemblée que le SIMAL va fusionner avec le syndicat Midouze au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur Thierry DUVIGNAU remercie Monsieur le Maire d'avoir accepté de louer la salle des fêtes à l'association Saint-Sever danse qui avait des difficultés à trouver une pour donner ses cours.

Monsieur Serge BUSTON explique que le Centre de Gestion pourrait mettre à disposition de la Commune le DICRIM à un format diffusable facilement à l'ensemble de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.